

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0870

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0870**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement du cours Emile Zola fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Axe majeur et structurant de Villeurbanne, le cours Émile Zola était fréquenté jusqu'en 2014, chaque jour, par 20 000 à 24 000 véhicules, source de conflits d'usages avec les piétons et les cyclistes et d'une pollution atmosphérique et sonore trop élevée. Une transformation en profondeur de cet axe long de 3,5 km était nécessaire. L'objectif est d'offrir aux riverains un cadre de vie amélioré, avec un meilleur partage de l'espace entre les usagers, la réduction de la circulation à 2x1 voie, des trottoirs élargis, plus de végétation, des placettes aménagées et de nouveaux aménagements cyclables.

II - Objectifs

Il s'agit de transformer le cours Émile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable. Le principe majeur consiste à redistribuer l'espace de la rue au profit des modes actifs et en particulier des cycles avec, notamment, la réalisation d'un aménagement cyclable et la réduction des voies de circulation.

Au-delà de l'objectif général, les autres objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie en réduisant les nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique), en sécurisant les déplacements des usagers et en facilitant l'usage des modes actifs (vélo, marche à pied),
- conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération,
- accompagner les mutations urbaines des quartiers Gratte-Ciel et Cusset (réalisation d'équipements majeurs et construction importante de logements).

Le périmètre du projet se porte sur la partie intra-périphérique (3,5 km) de la Ville.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Émile Zola est réalisé en tranches opérationnelles :

- la 1^{ère} tranche, tronçon C, concerne les rues L'Herminier/Baratin, les travaux se sont déroulés d'octobre 2014 à l'été 2016,

- la 2^{ème} tranche, tronçon A, concerne les rues Thiers/Kahn, les travaux se sont déroulés de juin 2018 à fin décembre 2019,
- la 3^{ème} tranche, tronçon D, concerne les rues Baratin/Souvenir, objet de la présente délibération, dont les travaux de voirie devraient débuter en mars 2022,
- la 4^{ème} tranche, tronçon B, concernera les rues Khan/L'Herminier et sera à programmer en lien avec les opérations d'aménagement de Gratte-ciel Nord et de la ligne de tramway T6 nord.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

L'opération a donné lieu à des votes d'autorisations de programme successives à hauteur de 29 966 802 € TTC à la charge du budget principal et de 257 140 € TTC à la charge du budget annexe de l'eau :

- par délibérations des Conseils n° 2009-1015 du 2 novembre 2009, n° 2010-1604 du 28 juin 2010 et n° 2011-2384 du 12 septembre 2011, pour des montants, respectivement de 250 000 €, 3 025 000 € et 855 000 € au budget principal,
- par délibération du Conseil n° 2013-3968 du 24 juin 2013, pour les travaux de la 1^{ère} tranche, tronçon C L'Herminier/Baratin, pour un montant de 14 500 000 € à la charge du budget principal et pour un montant de 257 140 € TTC à la charge de budget annexe de l'eau,
- par délibération du Conseil n° 2014-0379 du 3 novembre 2014, la décision modificative a conduit à une augmentation d'autorisation de programme de 422 224 € et par délibération du Conseil n° 2015-0476 du 6 juillet 2015, le budget supplémentaire a conduit à une réduction d'autorisation de programme de 2 628 000 €,
- par délibération du Conseil n° 2018-2540 du 22 janvier 2018, pour les travaux de voirie de la 2^{ème} tranche, tronçon A Thiers/Kahn, pour un montant de 10 500 000 €,
- par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0503 du 26 avril 2021, pour les travaux de voirie de la 3^{ème} tranche, tronçon D Baratin/Souvenir pour un montant de 3 042 578 €.

En complément, le présent dossier a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener les travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche, tronçon D Baratin/Souvenir.

Ces travaux concernent la mise en œuvre d'un renforcement par gainage de la canalisation DN 800 du trottoir sud entre la rue Faÿs et l'entrée de la résidence Metropolis (rue de l'Égalité), soit un linéaire de 250 ml.

Le montant total des travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche, tronçon D Baratin/Souvenir, est estimé à 140 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche, tronçon D rues Baratin/Souvenir, du cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Autorise le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 140 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 140 000 € HT en 2022,

sur l'opération n° 2P09O2055.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 140 000 € en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271216-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021 |
|---|